

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 16000-7:2007

Air intérieur - Partie 7: Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans

Innenraumluftverunreinigungen - Teil 7:
Probenahmestrategie zur Bestimmung
luftgetragener
Asbestfaserkonzentrationen (ISO

Indoor air - Part 7: Sampling strategy for
determination of airborne asbestos fibre
concentrations (ISO 16000-7:2007)

08/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 16000-7:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 16000-7:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 16000-7:2007
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 16000-7**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Août 2007

ICS 13.040.20

Version Française

**Air intérieur - Partie 7: Stratégie d'échantillonnage pour la
détermination des concentrations en fibres d'amiante en
suspension dans l'air (ISO 16000-7:2007)**

Innenraumlufiverunreinigungen - Teil 7:
Probenahmestrategie zur Bestimmung luftgetragener
Asbestfaserkonzentrationen (ISO 16000-7:2007)

Indoor air - Part 7: Sampling strategy for determination of
airborne asbestos fibre concentrations (ISO 16000-7:2007)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 juillet 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles